



LISTES MINISTÉRIELLES 2023 CRITÈRES COMBINÉ NORDIQUE

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, les athlètes devront cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2022/2023
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1^{er} juillet 2023.

A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.

I- Catégorie Elite

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par spécialité ou classement général :
 - ⇒ Place de 1 à 8
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe

II- Catégorie Sénior

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par spécialité ou classement général :
 - ⇒ Place de 9 à 30 – Hommes
 - ⇒ Place de 9 à 16 - Dames
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe – Hommes
 - ⇒ Place de 5 à 6 pour les épreuves par équipe – Dames

III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2023 – nés en 1997 et après)

Critères :

- Jeux Olympiques ou Championnat du monde :
 - Epreuves individuelles : place de 17 à 32
- Coupe du Monde :
 - Epreuves individuelles Hommes : place de 1 à 30
 - Epreuves individuelles Dames : place de 1 à 16
- Coupe Continentale (COC) :
 - Hommes :
 - * Seniors 1 3 TOP 30
 - * Seniors 2 3 TOP 20
 - * Seniors 3 et + 3 TOP 15
 - Dames : 3 TOP 10
- Championnats du Monde Juniors :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 8
 - Epreuves par équipe : place 1 à 2
- FOJE & JOJ :
 - Epreuves individuelles : place de 1 à 3
 - Epreuves par équipe : victoire
- Coupe OPA :
 - Epreuves individuelles Hommes :
 - Juniors 1 (2006) 2 TOP 30
 - Juniors 2 (2005) 2 TOP 20
 - Juniors 3 (2004) 2 TOP 15
 - Juniors 4 (2003) 3 TOP 10
 - Epreuves individuelles Dames : 2 TOP 3

B. COLLECTIFS NATIONAUX

Cette liste regroupe les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

C. ESPOIRS

Critères :

Hommes

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 8 premiers du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 10 premiers du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 2^{ème} année : faire partie des 12 premiers du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15

Dames

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 5 premières du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 8 premières du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 2^{ème} année : faire partie des 10 premières du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15